

ST BREVIN, le 13 avril 2018




La Principale,

aux

Parents d'élèves

17 Avenue de la Guerche
BP 1001
44250 ST BREVIN LES PINS
Tél. 02 40 39 18 18
Fax : 02 40 39 18 19
ce.0440066h@ac-nantes.fr

 Dossier suivi par :
Marie-Hélène MEALLAOUI
Principale

Rappel concernant le règlement sur la prise de médicaments au collège :

- ➔ Un médicament n'est jamais totalement inoffensif. Les élèves ne peuvent avoir en leur possession aucun traitement médicamenteux. **Il est accepté que les asthmatiques aient leur « ventoline » sur eux avec une ordonnance.**

S'il existe une maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre l'attache du service infirmerie du collège.

Pour les maladies ponctuelles, les élèves doivent se rendre dès leur arrivée au collège à l'infirmerie avec leur traitement et l'ordonnance correspondante. La prise de médicament se fera à l'infirmerie.

Marie-Hélène MEALLAOUI

